



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge de la fibromyalgie

Question écrite n° 17346

Texte de la question

M. Hervé Saulignac appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance et la prise en charge de la fibromyalgie qui touche 2 % à 5 % de la population française. La fibromyalgie est une maladie caractérisée par un état douloureux musculaire chronique étendu ou localisé à des régions du corps diverses, qui se manifeste notamment par une douleur tactile et une fatigue persistante. La fibromyalgie a été codée comme rhumatisme non spécifié dans la classification internationale des maladies (CIM) et depuis janvier 2006, elle est désormais reconnue comme une maladie à part entière. Pour autant depuis, les causes et la prise en charge de la fibromyalgie avancent trop peu. Un rapport de l'INSERM, promis depuis plusieurs années, sur les connaissances issues des recherches internationales et pluridisciplinaires sur la fibromyalgie, est annoncé pour fin mars 2019. Par ailleurs, la Haute autorité de la santé travaille à des recommandations sur la prise en charge des patients douloureux. Celles-ci devaient être rendues au quatrième trimestre 2018. Dans l'attente, la situation est difficile tant pour les malades que pour leur entourage sachant que le diagnostic et la prise en charge se font au cas par cas, de façon très inégale selon les départements. Ceux-ci attendent un traitement, cohérent et harmonisé entre les différents interlocuteurs : spécialistes, MDPH, caisses de maladie pour éviter une précarité financière et sociale. Aussi, il souhaiterait savoir, d'une part, si les recommandations de la HAS ont été rendues et, d'autre part, si le Gouvernement entend mettre en place un plan national pour que cette maladie soit correctement diagnostiquée et prise en charge efficacement, en tout point du territoire.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé qui suit avec attention les difficultés que peuvent connaître certains patients atteints de fibromyalgie a souhaité s'appuyer sur une expertise de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) afin d'avoir des connaissances actualisées issues des recherches internationales et pluridisciplinaires sur la fibromyalgie. Les cinq axes principaux de cette expertise sont : les enjeux sociétaux, économiques et individuels en France et à l'étranger ; les connaissances médicales actuelles ; la physiopathologie de la fibromyalgie ; la prise en charge médicale de la douleur chronique ; la problématique spécifique en pédiatrie. Cette expertise devrait permettre d'actualiser les recommandations professionnelles faites en 2010 par la Haute autorité de santé (HAS). Les travaux de l'INSERM sont en cours avec la constitution d'un important fond documentaire multidisciplinaire et d'un groupe d'experts interprofessionnels national et international. La publication du rapport définitif est attendue pour le 4ème trimestre 2019. En ce qui concerne la production par la HAS de « Recommandations sur le parcours d'un patient douloureux chronique », la publication est prévue pour le premier semestre 2019 selon le calendrier des travaux 2019 de la HAS qui est consultable sur : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-02/programme_de_travail_has_vd.pdf Ces étapes sont indispensables pour améliorer le diagnostic, la prise en charge et la réflexion sur une éventuelle reconnaissance de la fibromyalgie.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Saulignac](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17346

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1840

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 4129